

Paris, le 22 septembre 2021

**SÉCURITÉ-QUALITÉ  
DES TRANSPORTS ÉDUCATIFS  
CULTURELS ET SCOLAIRES**

**Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI**  
**Ministre des transports**  
Ministère de la Transition écologique  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

N/réf : 21eb089

Objet : transport debout des enfants

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, l'ANATEEP œuvre depuis 1964 pour la sécurité, la qualité des transports scolaires, et plus généralement des transports en commun d'enfants. Notre association, comme toute la communauté scolaire, s'inquiète de la généralisation du transport debout d'élèves dans les transports scolaires à l'intérieur des ressorts territoriaux des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Le bilan de l'accident de Changé, en Mayenne, qui a fait 28 blessés dont 27 enfants le 16 septembre dernier, ne fait que renforcer la crainte d'un accident majeur.

L'ANATEEP tire la sonnette d'alarme depuis longtemps sur cette dérive de certaines AOM de contourner la réglementation en déniaient la qualité de services à titre principal scolaires (SATPS) à des services qui le sont manifestement (horaires calés sur ceux des établissements scolaires, services non effectués pendant les vacances scolaires,...). Cette pratique est lourde de conséquences puisque n'est alors pas appliqué l'article R. 411-23-2 du code de la route qui impose le transport assis des élèves sur les circuits qui leur sont dédiés. Selon nos informations, à Changé, les élèves étaient systématiquement transportés debout dans un « bus scolaire », ce qui juridiquement devrait être impossible.

Nous avons pu évoquer cette question avec votre prédécesseure, Élisabeth Borne, lors d'un entretien en novembre 2018. Elle en avait d'ailleurs tiré toutes les conséquences et nous la remercions encore du travail engagé depuis pour réécrire le *Guide pour la sécurité des transports scolaires* à l'usage des décideurs locaux et de leurs partenaires. Mais ce texte de référence n'a aucune valeur contraignante. Je vous remercie d'avance de votre intervention dans ce dossier. Afin de rendre cette question plus « publique », je vous ai saisi parallèlement par une question écrite au Sénat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes bien cordiales salutations.

Merci pour votre attention  
et votre réponse  
Bonne nuit

La Présidente,



**Nicole BONNEFOY**  
Sénatrice de Charente